



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison des Services de Thury Harcourt - LE HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. François BESNARD**.

Étaient présents : M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, M. BRETEAU Jean-Claude, M. LAUNAY Gérard, M. PERRIN Renny, M. BAR Michel, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BESNARD François, M. BUNEL Gilles, M. COLLIN Jacques, M. LAGALLE Philippe, M. LECLERC Jean-Claude, M. TENCÉ Roger, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, M. CROTEAU Régis, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean, Mme GOUBERT Nicole.

Étaient absents excusés : M. CHANDELIER Paul, M. VERMEULEN Jean-Pierre, M. FRANÇOIS Bruno

**NB : Une observation de la secrétaire de séance, relative à l'absence de M. François, sera à l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 11 juillet prochain.*

Pouvoirs : M. CHANDELIER Paul en faveur de M. LAGALLE Philippe.

Secrétaires : M. Guy PISLARD, Mme Patricia FIEFFÉ.

Monsieur le Président étant absent excusé, **Monsieur BESNARD** ouvre la séance. Il précise que tous les élus ont une pensée affectueuse pour **Monsieur CHANDELIER**. Il lui souhaite de revenir le plus tôt possible, et en pleine forme. Il présente ses vœux aux membres du Bureau. Il demande l'autorisation aux membres du Bureau d'ajouter deux points à l'ordre du jour initial. Il les cite et explique qu'ils donneront lieu à délibération.

Après l'accord des élus, **Monsieur BESNARD** présente la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2019-001 : Approbation du compte rendu de la réunion de Bureau du 30/08/2018

Le Compte Rendu de la réunion du Bureau du 30 août 2018 a été transmis aux délégués.
Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 AOUT 2018.

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur BESNARD donne la parole à **Roselyne BROUSSE** : elle donne lecture de la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2019-002 : Administration générale : Prolongement contrat Orange pour la location du matériel téléphonique de la MdS

Le contrat de location du matériel téléphonique de la Maison des Services arrive à expiration le 28 février 2019.

Il est précisé que le tarif actuel (1 725 €/trimestre) a été fixé en février 2014, à l'ouverture de la Maison des Services. Depuis, le parc a doublé.

Il est proposé de renouveler ce contrat de location pour une durée de 12 trimestres (36 mois) à hauteur de 2 000€/trimestre à compter du 1er mars 2019.

Monsieur CROTEAU demande si ce loyer est fixe sur les trente-six mois.

Roselyne BROUSSE répond affirmativement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **SIGNER CE CONTRAT DE LOCATION**
- **SIGNER LES MANDATS CORRESPONDANTS.**

21 VOTANTS

21 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

 **Monsieur BUNEL et Monsieur VANRYCKEGHEM** arrivent à 18h15

Monsieur COLLIN présente les points suivants.

INFORMATION : Administration générale : Validation de l'organigramme (Annexe disponible au secrétariat de la CDC)

La commission Administration Générale, réunie le 22 octobre 2018, a approuvé l'organigramme des services présenté en annexe. Elle propose de le présenter aux membres du Bureau.

Pas d'observation particulière à la suite de cette présentation.

Monsieur BESNARD estime que c'est une information utile pour les élus.

Monsieur COLLIN évoque le manque de place au sein de la Maison des Services, notamment pour les réunions. Il propose aux élus de réfléchir à une nouvelle extension pour le prochain mandat.

Monsieur LAUNAY demande ce qu'il en est du service Cartes d'identité – Passeports.

Monsieur COLLIN explique que le service reste géré par la communauté de communes. Le président de la République examine la possibilité que les remises des cartes d'identité soit assurées par les mairies, contrairement aux demandes.

Suite à l'intervention de **Monsieur CROTEAU**, **Monsieur BESNARD** confirme qu'il pourrait y avoir des aménagements dans les mois qui viennent.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2019-003 : Administration générale : RH - Définition des astreintes pour interventions techniques dans les bâtiments communautaires

ASTREINTES : (Annule et remplace la Délibération N° 2017.09.28.09 du 28/09/2017)

**PROJET DE DÉLIBÉRATION FIXANT LE RÉGIME DES ASTREINTES
au sein de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels *gérés* par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement

Vu l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du **07/07/2017**

INSTITUTION DU RÉGIME DES ASTREINTES

Article 1 - Cas de recours à l'astreinte :

- Le week-end : du vendredi soir 18H00 au lundi matin 8H00
- Les Services techniques de la CDC

Article 2 - Modalités d'organisation :

- Un téléphone portable professionnel par agent
- L'agent doit être disponible lorsqu'il est en astreinte mais pas obligatoirement consigné à domicile
- Intervention technique sur les bâtiments communautaires
- Les week-ends des astreintes sont fixés par un planning annuel pour les agents concernés
- Pour les bâtiments communautaires situés en dehors de la commune déléguée de Thury-Harcourt, l'agent a la possibilité de prendre un véhicule de fonction à la Maison des Services pour se rendre sur les lieux de l'intervention

Article 3 - Emplois concernés :

- Adjoint Technique
- Agent de maitrise
- Agent de maitrise Principal
- Technicien

Article 4 - Modalités de rémunération ou de compensation :

Les astreintes donneront lieu à rémunération soit 116.20€ brut par week-end d'astreinte et 22.00€ brut par intervention, en sachant qu'un point sera fait, pour chaque intervention, au début de la semaine suivante, avec la direction.

Il est proposé d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus. Il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Suite à l'intervention de **Monsieur CROTEAU, Serge MARIE** explique que trois agents sont concernés. Un planning a été établi : chaque vice-président concerné recevra ce planning.

Monsieur BESNARD demande s'ils interviennent souvent.

Monsieur COLLIN répond qu'ils interviennent surtout à la piscine.

Monsieur CROTEAU demande s'ils interviennent uniquement le week-end.

Serge MARIE répond que les interventions en semaine sont gérées sans astreinte.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'INSTITUTION DU RÉGIME DES ASTREINTES DANS LA COLLECTIVITÉ SELON LES MODALITÉS EXPOSÉES CI-DESSUS.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur BRETEAU prend la parole. Il explique que pour le PLUi, l'urbaniste avait déjà travaillé sur la mobilité. Il précise qu'il y a plus à inventer en milieu rural. Il évoque une réunion avec la Région dans le cadre du hackathon sur la mobilité. Il insiste sur le fait que 35% des dépenses énergétiques résultent directement des déplacements.

Sylvain DELALOY revient sur le Mobil' Hack. La Région s'est engagée à soutenir le projet de la CDC qui serait territoire d'expérimentation. Il présente ensuite les éléments projetés et l'AAP Vélo.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2019-004 : Transition énergétique : Dépôt de candidature pour l'Appel à Projet Vélo et Territoires

L'Etat et l'ADEME ont lancé un Appel A Projet (AAP) vélo et territoires en septembre 2018.

L'objectif est d'aider les territoires qui souhaitent développer la mobilité douce par le Vélo.

Trois axes sont proposés :

Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études.

Axe 2 : soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires en finançant des aménagements et des services vélo (ateliers réparation, stationnement vélo, vélo-écoles...).

Axe 3 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable à l'échelle du territoire en finançant le recrutement de chargés de mission vélo/mobilités actives (contractuels) pour mettre en œuvre la politique cyclable (schéma, animation communication, développement des services, évaluation...).

Au regard des enjeux de notre territoire (présence de la Vélofrancette, développement de boucles cyclables touristiques, développement de pistes cyclables sur certaines communes), et afin de structurer et de coordonner le développement de ces actions, il semble intéressant de se pencher sur cette question.

A l'échelle du territoire intercommunal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi en cours d'élaboration s'est fixé comme ambition de « Permettre à tous de se déplacer facilement ». A cette fin, le projet communautaire prévoit notamment de structurer un réseau de **cheminements doux** maillant le territoire pour :

- Permettre aux plus jeunes de se rendre à l'école ou au collège à pied ou en vélo ;
- Permettre au plus grand nombre de rejoindre les commerces et services de proximité ;
- Permettre à tous de se rendre dans les vallées de l'Orne (Vélofrancette) et de la Laize, afin de rejoindre rapidement un grand itinéraire de promenade et pour que les usagers de ces grands itinéraires profitent des commerces et des services des communes du Cingal-Suisse Normande.

Les membres du Bureau débattent sur les expressions « permettre à tous » et « permettre au plus grand nombre ».

Monsieur CROTEAU évoque le plan vélo du Département.

Monsieur BRETEAU regrette les effets de frontières. Caen Métropole devra se pencher sur cette problématique.

Monsieur LEBLANC évoque le cas de la commune de Boulon.

Monsieur LECLERC aimerait que la priorité soit la voie verte.

Sylvain DELALOY évoque le schéma directeur cyclable de Caen Métropole.

Monsieur BESNARD approuve ces objectifs, notamment la ramification à partir de la voie verte, puis à partir de pôles secondaires. La réflexion va pouvoir être calquée sur ce qui se fait déjà.

Monsieur LAUNAY propose que des voies cyclables soient aménagées entre les communes concernées par une même école. Il cite les communes d'Urville et de Gouvix.

Monsieur BAR évoque le travail entre communes et intercommunalité.

Sylvain DELALOY continue la présentation de la cartographie. Il précise que des ateliers auront lieu sur la mobilité.

Monsieur BRETEAU donne lecture du texte suivant.

L'AAP Vélo et territoire offre l'opportunité de financer une part essentielle de cette ambition.

L'axe 1 pourrait permettre le financement d'études opérationnelles (schéma d'aménagement coordonné avec la réflexion engagée à l'échelle de Caen Normandie Métropole, stratégie et animation foncière...).

L'axe 2 pourrait permettre de financer une part des acquisitions foncières et des aménagements dans le cadre d'un partenariat CDC /communes, ainsi que du stationnement vélo dans et à l'entrée des écoles, la mise en place d'un parc vélo « de service », le cas échéant la mise en place d'une offre de location de vélos électriques à destination de la population...

Enfin l'axe 3 pourrait permettre de financer un volet communication pour faire connaître à la population les réalisations engagées par les communes et la communauté de communes, les services mis à disposition des habitants et valoriser les mobilités actives.

Le **rôle de chargé de mission serait assumé en interne** et en collaboration avec le chargé de mission énergétique recruté dans le cadre de l'AMI 100% EnR (poste fortement aidé par l'ADEME), avec le chargé de mission développement économique (DRACCARE – Développement Régional d'ACTivités Collectives pour l'Appui et le Renouvellement de l'Economie) et avec le technicien de rivière. La coordination du projet pourrait être assurée par le chargé de mission urbanisme.

Le Cingal-Suisse Normande est lauréat du Mobil'Hack de la Région Normandie. A ce titre, la communauté de communes travaillera demain avec le soutien de la Région au développement d'une offre de covoiturage sur tout le territoire intercommunal. L'Appel A Projet Vélo donne l'opportunité au Cingal-Suisse Normande d'affirmer sa stratégie en matière de mobilité. Il pourrait apporter une partie des moyens nécessaires à l'ambition de « Permettre à tous de se déplacer facilement » et contribuer ainsi au développement d'une offre de mobilités diversifiées et complémentaires pour la population.

Il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur ce dépôt de candidature auprès de l'Etat et de l'ADEME.

Les élus évoquent les zones de covoiturage (seront identifiées dans le PLUI) et le fait que certaines soient sauvages.

Monsieur LAUNAY insiste sur l'aménagement, et la signalisation. Il souligne les problèmes de sécurité.

Monsieur BESNARD rappelle que ce n'est pas un AMI mais un (AAP) Appel A Projet.

Monsieur BAR précise que tant que le PLUI n'est pas fait, la coordination de cet AAP ne peut être faite par l'urbaniste.

Monsieur BRETEAU répond qu'il faudrait déjà être retenu.

Monsieur LADAN demande à être vigilant sur la formulation de l'aspect collaboratif.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À DÉPOSER LA CANDIDATURE DE NOTRE CDC POUR L'APPEL À PROJET VÉLO ET TERRITOIRES AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DE L'ADEME NORMANDIE.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur BESNARD rappelle que la réflexion sur la stratégie communautaire au niveau de l'OPAH est à l'ordre du jour de la prochaine conférence des maires. Il invite les élus à poser leurs questions le 22 janvier prochain car le cabinet SOLIHA sera présent. Il donne la parole à **Monsieur BRETEAU**, qui revient sur l'historique du dossier et évoque les permanences Habitat. L'OPAH pourrait être opérationnelle en juin 2019.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2019-005 : Transition énergétique : Poursuite des permanences Habitat à la Maison des Services (Annexe disponible au secrétariat de la CDC)

Un bilan des permanences habitat a été présenté lors de la séance.

Il est proposé de prolonger ces permanences jusqu'à la mise en place de l'OPAH.

La convention prévoit un coût de 330€ HT par permanence et cinq permanences seraient assurées au sein de la Maison des Services.

Monsieur LAGALLE fait partie de la commission Solidarité du SDEC. Depuis quelques mois le SDEC rajoute 250 € par dossier pour financer le travail les différents intervenants. Le SDEC a une enveloppe de 50 000 € en fonction des travaux du gain énergétique et en fonction des ressources, du handicap etc.

Suite à l'intervention de **Monsieur LAUNAY, Roselyne BROUSSE** répond que la communication sera faite par affiche et flyers.

Monsieur CROTEAU s'étonne que les lieux de permanence soient seulement Bretteville sur Laize et Le Hom.

Monsieur BRETEAU lui répond que le cabinet SOLIHA se déplace chez l'habitant si besoin.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À 22 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION VALIDE LA POURSUITE DES PERMANENCES HABITAT AU SEIN DE LA MAISON DES SERVICES.

23 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

INFORMATION : Transition énergétique : Réflexion sur la stratégie communautaire au niveau de l'OPAH

L'étude pré-opérationnelle lancée en 2018 avance. Des enquêtes ont été réalisées auprès des communes et acteurs de l'habitat, des tables rondes ont été également organisées avec ces acteurs. Le cabinet SOLIHA a présenté en COPIL un diagnostic de l'habitat sur notre territoire précisant le périmètre d'intervention, les objectifs pour trois ans et enjeux.

* Les objectifs visent à :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Permettre le repérage et le traitement des habitats indignes et vacants
- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien des PMR notamment des personnes âgées en perte d'autonomie
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés pour les jeunes travailleurs

* Les enjeux :

- Equilibrer le marché immobilier afin d'endiguer la vacance des logements (6%)
- Résoudre les situations d'habitat indigne et très dégradé
- Préserver le patrimoine de la Reconstruction, des cités minières
- Agir sur les copropriétés en difficulté
- Favoriser le développement durable en améliorant le confort énergétique du parc de logements privés
- Accompagner et soutenir les populations précaires pour favoriser la mixité sociale
- Adapter le logement au vieillissement et au handicap pour promouvoir le maintien à domicile et restructuration des grands logements habités par des personnes âgées
- Maintenir les jeunes actifs sur le territoire communautaire afin de soutenir la mixité générationnelle.

* Participation financière des collectivités :

- Rappel des règles de l'ANAH (l'essentiel des aides est pour les propriétaires occupants)
- Exemples d'OPAH
- Stratégie pour notre CDC : cette stratégie ainsi que celle des communes sera évoquée lors d'une conférence des maires prévue le 22 janvier 2019 à 18h00 en présence du cabinet d'étude SOLIHA.

Il y a lieu maintenant de réfléchir à la stratégie communautaire (poursuite du travail par le lancement de l'étude OPAH et par la réflexion sur les abondements de la CDC et des communes).

Il est demandé l'avis des membres du Bureau concernant la stratégie communautaire au niveau de l'OPAH.

Monsieur BRETEAU revient sur le certificat d'économie énergie : les fournisseurs de combustibles fossiles achètent des droits à polluer au lieu de payer des taxes. Ces certificats sont mis à disposition des usagers qui font des travaux d'économie énergie. Certains travaux payent plus que d'autres. Il donne des exemples.

Monsieur BAR et Monsieur LAGALLE évoquent les frais bancaires.

Monsieur LADAN demande si les entreprises sont agréées par l'ANAH. Il aimerait que celles qui le sont soient identifiées sur notre territoire, notamment pour l'AMI DRACCARE.

Monsieur TENCÉ explique que parfois les entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sont parfois à l'origine de dossiers de surendettement.

Madame FIEFFÉ aimerait que le détail par commune soit transmis lors de la conférence des maires.

Monsieur BESNARD conclut.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2019-006 : Développement touristique : Complément aménagement site du Château Ganne demande de subvention Département

Par délibération N°CC 159 du 08 novembre 2018, le conseil communautaire a validé l'opération d'aménagement du site archéologique en sollicitant l'aide du Conseil Départemental et du Leader. Les financeurs ont validé le projet.

Toutefois, et afin de compléter l'aménagement du site, sur proposition de la commission réunie le 10 janvier 2019, il est prévu de compléter l'aménagement par du mobilier supplémentaire (silhouettes en acier et arches métalliques) à hauteur de 8 825€ HT et de solliciter le CD14 pour l'obtention d'une subvention.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SOLLICITER LE DÉPARTEMENT POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Développement culturel : Réflexion sur la stratégie communautaire au niveau de la culture

Concernant le compte rendu de la réunion des Vice-présidents du 14 janvier dernier sur une éventuelle signature du Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse, **Madame GOUBERT**, Vice-présidente en charge du Développement culturel, annonce qu'elle souhaite laisser la parole à **Monsieur LADAN**, maire de Saint Rémy sur Orne.

Monsieur LADAN rappelle qu'il n'est pas le Vice-président en charge de la culture. Il explique que la commune dont il est maire a été contactée le 23 mars 2018 par la DRAC puis par la Préfecture : le territoire de St Rémy sur Orne a été retenu comme territoire prioritaire par le Ministère de la Culture dans le cadre du plan « Culture près de chez vous ». Une seconde réunion a eu lieu avec la DRAC, la Préfecture, le CAUE, l'EPFN, la DDTM et les Bâtiments de France pour évoquer ce projet qui rend la commune de St Rémy sur Orne éligible à plusieurs dispositifs de développement de la culture sur son territoire. Il explique qu'il a demandé à ce que ce territoire soit étendu au bassin de vie Vallée de l'Orne, entre Clécy et Thury-Harcourt à minima. Sur le principe, cela avait été accepté. Il rappelle que la CDC n'a pas opté pour le Contrat Départemental de la culture. Il évoque la réunion du 19 octobre 2018, toujours avec les mêmes partenaires mais également avec le Conseil Départemental de façon à voir avec eux si on pouvait avoir une « synthèse » de l'ensemble des dispositifs afin de ne pas morceler la culture et aboutir à quelque chose de plus important pour le

développement. Le CD14 a accepté de réduire sa position en termes de développement culturel : il ne nous impose pas l'embauche d'un chargé de mission à temps plein. Les collectivités locales sont en capacité de remonter les informations auprès des acteurs et de décider ce qu'elles veulent mettre en place. On pourrait donc devenir décideur de notre culture sur le territoire de la CDC. Le Département, la DRAC, l'Education Nationale, le CAUE, l'EPFN, et la DDTM ont acté ce principe. Reste à savoir si la commune de St Rémy signe le contrat seule ou si elle demande à ce que le périmètre soit étendu au territoire de notre CDC. De ce fait, le 14 janvier dernier, une réunion a eu lieu en présence des partenaires et des Vice-présidents de la CDC, et en particulier Madame GOUBERT en charge du développement culturel. Cette réunion avait pour objectif de présenter ce qui avait déjà été fait et voir si la CDC était en capacité de valider la poursuite du travail, ainsi que le montage des contrats et des financements pour le poste d'un chargé de mission. Ce chargé de mission peut être mutualisé dans le cadre du Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse. La commission Développement culturel présidée par Madame GOUBERT est donc concernée, tout comme la commission Equipements sportifs, Associations et Enfance Jeunesse présidée par Monsieur LEHUGEUR. Le point le plus important, c'est qu'un effet Réseau peut être mis en place sur la CDC avec les communes qui sont intéressées : on ne pourra pas faire la même chose sur l'ensemble du territoire et on cible l'effet de complémentarité. En tant que maire de Saint Rémy, il souhaite travailler avec les deux Vice-présidents cités et la DRAC.

Monsieur BESNARD demande à **Monsieur LADAN** s'il peut citer quelques exemples d'actions.

Monsieur LADAN évoque les résidences d'architectes, les résidences d'artistes, le contrat local d'éducation artistique et culturelle dans les écoles, les ateliers de lecture dans les écoles avec les résidents des EHPAD...

Monsieur LAGALLE confirme que les Vice-présidents ont demandé des exemples concrets afin de voir l'étendue du panel.

Monsieur COLLIN estime que la présentation faite était très théorique.

Monsieur LADAN propose de voir ce qui se fait ailleurs.

Monsieur CROTEAU estime que ça revient à prendre la compétence.

Les Vice-présidents répondent négativement. Les membres du Bureau débattent de l'effet Réseau.

Monsieur LEHUGEUR explique qu'il va rencontrer notre interlocuteur à la CAF afin d'étudier le partage de missions du chargé de mission entre culture et enfance jeunesse, qui sont des domaines qui se croisent souvent. Si la CAF est d'accord pour deux tiers enfance jeunesse / un tiers culture, même si elle verse moins, la DRAC (ou le Département) abonderait pour la différence. Il y aurait un intérêt certain à n'avoir qu'une convention globale.

Monsieur TENCÉ rappelle que c'est de la coordination uniquement. Coordonner mais ne pas faire.

Monsieur CROTEAU répond : si la CDC est faite pour ça, alors il trouve cela triste. Il donne l'exemple des secrétaires de mairie qui demandent au secrétariat de la CDC de transférer leur message aux autres mairies. Il trouve cela inadmissible car la secrétaire de la CDC n'est pas payée pour ça. Si les secrétaires des communes ne sont pas capables d'écrire directement aux autres mairies, alors il trouve ça triste.

Monsieur COLLIN pense qu'il s'agit de petites communes rurales. Il estime qu'il ne pense pas que transférer un message prenne du temps.

Madame COURVAL évoque les bibliothèques et le fait d'émailler le territoire.

Monsieur LADAN propose de travailler sur ce projet pour présenter quelque chose de plus concret ultérieurement.

Madame GOUBERT regrette que la culture ne soit pas une priorité pour certains élus.

Madame FIEFFÉ demande si le maillage peut être fait au niveau des associations.

Monsieur BESNARD indique que notre territoire pourrait ainsi être un peu plus structuré.

Monsieur LAUNAY aimerait que des données financières soient présentées la prochaine fois. C'est trop obscur.

Monsieur LADAN répond que pour la DRAC, il fallait qu'on en débattenne ensemble. La commune de St Rémy, Madame GOUBERT, et Monsieur LEHUGEUR poursuivront le travail et iront sur des choses plus concrètes et comptables. Une proposition de contrat sera faite par ces organismes et sera présentée aux élus ultérieurement.

 **Départ de Madame COURVAL à 19h35**

Monsieur VANRYCKEGHEM prend la parole.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2019-007 : Développement touristique : Tarif exceptionnel gîte du Traspy

Une demande de location de dernière minute vient de nous parvenir.

La durée de cette location est de quinze jours pour l'association AOREVEN, du 8 au 24 janvier 2019 (avec possibilité de prolongation de quinze jours).

La commission Développement touristique du territoire réunie le 10 janvier dernier propose d'appliquer un tarif exceptionnel de 5 000 € de location (draps fournis) et 500 € pour les frais de chauffage, et ce, pour les 15 jours.

Monsieur COLLIN puis **Monsieur LAGALLE** reviennent sur l'historique de cette location.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE D'APPLIQUER CE TARIF EXCEPTIONNEL POUR L'ASSOCIATION AOREVEN.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur LEHUGEUR évoque le constat d'huissier effectué précédemment, et les différentes sociétés consultées dans le cadre du diagnostic de la structure du centre aquatique. Il cite les prix hétérogènes. Il rappelle que c'est du fonctionnement mais il préfère que les membres du Bureau en délibèrent.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2019-008 : Equipements sportifs : Diagnostic de la structure du centre aquatique

Une consultation a été effectuée auprès de trois bureaux de contrôle pour effectuer un diagnostic structure au niveau du centre aquatique, et établir des propositions.

L'APAVE a été retenue comme la société la moins disante pour un montant de 1 875€ HT (soit 2 250€ TTC).

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ce devis.

Monsieur LEHUGEUR rappelle que la vidange de la piscine est prévue prochainement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE DEVIS DE L'APAVE SUSMENTIONNÉ.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Point sur les dossiers en cours

- A été créée, au 1er janvier 2019, une commune nouvelle constituée des communes d'Acqueville, Angoville, Cesny-Bois-Halbout, Placy et Tournebu, prenant pour nom Cesny-les-Sources. Son siège est fixé à : 1 place de la mairie - 14220 Cesny-Bois-Halbout. Le Maire de cette commune est Monsieur Renny PERRIN.

Monsieur PERRIN indique que la commune nouvelle est composée de 1 355 habitants. Les élections se sont bien passées.

Monsieur BESNARD lui souhaite beaucoup de réussite.

- A été créée, au 1er janvier 2019, une commune nouvelle constituée des communes de Goupillières et de Trois-Monts, prenant pour nom Montillières-sur-Orne. Son siège est fixé à : place de la mairie - 14210 Trois-Monts. Le Maire de cette commune est Monsieur Sylvain MOREL.

Monsieur BESNARD lui souhaite également beaucoup de réussite. Il donne lecture des informations suivantes.

- Il est rappelé que le prochain conseil communautaire aura lieu le **mercredi 30 janvier à 18h, salle Gringore, Thury Harcourt - LE HOM.**
- Le même jour, au même endroit, aura lieu la cérémonie des Vœux à 20h30.
- AMI Economie circulaire (filiale Paille)

Monsieur BESNARD donne lecture du courrier reçu ce jour :

« Nous avons le plaisir de vous informer que, suite à l'avis unanime du jury, et après approbation par la Commission Permanente du Conseil régional du 19/11/2018, votre projet est lauréat de l'AMI Normandie Economie circulaire lancé conjointement par la Région, l'Etat et l'ADEME. En effet, il contribuera à promouvoir les pratiques de l'économie circulaire, à créer du lien entre les acteurs locaux et présente un ancrage territorial intéressant. (...) »

Monsieur BRETEAU évoque un financier privé.

Monsieur BESNARD le félicite.

Pas de questions diverses.

Fin de séance à 20h00.